|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Marché de Prestations intellectuelles

Conception, réalisation, amenagement du centre pénitentiaire d’Angers Les Landes (49)

Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)

*Février 2025*

Acte d’engagement (AE)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Numéro d'identification :** |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pouvoir Adjudicateur** | **Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice (APIJ)**  **Immeuble OKABE - 67 avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin Bicêtre** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet**  **Du marché** | **Mission de Coordonnateur Sécurité et Prévention de la Santé (CSPS) pour la conception, la réalisation et l’aménagement du Centre pénitentiaire d’Angers Les Landes (49)** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date de notification du marché :  **Montant :** |  | Nantissement :  Programme :  Opération :  EJ N° : |

|  |  |
| --- | --- |
| **Passation du marché** | Le marché de prestations intellectuelles est conclu selon la procédure adaptée, en application des articles R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 et R.2123-6 du Code de la commande publique |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mois m0** | Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **Mars 2025**.  Ce mois est appelé mois zéro : « mois m0 ». |

**Représentant du pouvoir adjudicateur :**

Monsieur le Directeur Général de l'APIJ, Immeuble OKABE, 67 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin Bicêtre

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191.60 et R.211.61 du Code de la commande publique :**

Monsieur le secrétaire général de l’APIJ, 67, avenue de fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICETRE

**Ordonnateur :**

Monsieur le Directeur Général de l'APIJ, Immeuble OKABE, 67 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin Bicêtre

**Comptable assignataire des paiements :**

Monsieur l’Agent Comptable de l'APIJ, Immeuble OKABE, 67 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin Bicêtre

# Prestataire

Titulaire unique ou mandataire du groupement solidaire **(rayer les mentions inutiles)**

Nom :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :

en qualité de :

Société au capital de :

Ayant son siège social :

Téléphone :

Immatriculé le à l'INSEE,

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

Adresse de l’établissement

Code d'activité économique principale (APE) :

N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :

2ème cotraitant

Nom :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :

en qualité de :

Société au capital de :

Ayant son siège social :

Téléphone :

Immatriculé le à l'INSEE,

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :

dûment mandaté(s) à cet effet,

Après avoir pris connaissance du présent AE, de ses annexes, du Cahier des Clauses Particulières dénommé « CCP » et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit les certificats, les attestations et déclarations prévus par le Code de la commande publique,

Atteste sur l’honneur, que toutes les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-1 et R.3243-3 du Code du travail,

M'engage sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché, à exécuter les prestations du marché aux conditions particulières ci-après, qui constituent l’offre.

Le présent engagement ne me lie toutefois que si le marché ne m’est notifié dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

# : Responsabilité technique du Coordonnateur SPS

Le titulaire désigne les personnes suivantes pour l’exécution de la mission, personnes ayant été dûment agréées pour la réalisation de la mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour assurer une coordination de niveau 1. Les caractéristiques de la mission sont définies au CCP au sens de l’article R4532-25 du Code du travail.

Nom et adresse du coordonnateur SPS :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Nom et adresse du suppléant au coordonnateur SPS :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Le changement de coordonnateur SPS qualifié et/ou du ou des délégataires devra être proposé immédiatement au pouvoir adjudicateur qui pourra accepter ou refuser le remplaçant pressenti, conformément aux dispositions de l’article 6.3.1 du CCP.

Ces personnes sont détentrices des attestations de compétences.

# Objet

Conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, le présent marché porte sur la réalisation d’une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS) relative à l’opération de bâtiment de 1ère catégorie au sens de l’article R.4532-31 du Code du travail, dans le cadre de l’opération de construction d’un centre pénitentiaire à Angers (49), comprenant sa nouvelle desserte routière.

# Offre de prix

## Conditions générales du prix

L’offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé à la page 2 du présent acte d’engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées par l’article 9.3 du Cahier des Clauses Particulières.

## Prix

Les prestations seront rémunérées par application d’un prix global, forfaitaire de :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant € HT |  |
| TVA à 20 % |  |
| **Montant total € TTC** |  |

Montant en toutes lettres toutes taxes comprises :

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

Les prix sont réputés tenir compte de toutes les sujétions d’exécution des prestations qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent ces prestations. Il est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l’exécution des prestations du marché y compris les frais de déplacements, les frais d’hébergement, les frais généraux, impôts et taxes, et assurer au prestataire une marge pour risques et bénéfices.

# Nantissement ou cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrais présenter en nantissement ou céder est ainsi hors TVA, de (en toutes lettres) :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

# Durée du marché

Le marché prend effet à sa notification et s’achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement telle qu'elle est définie à l'article 44.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics des travaux, ou après prolongation de ce délai, si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période ou si des désordres signalés en GPA doivent encore être traités par le titulaire du marché de conception-réalisation.

Dans cette hypothèse, le coordonnateur SPS sera avisé et ses obligations contractuelles seront maintenues pendant la durée de cette prolongation.

Le présent marché est conclu pour une durée prévisionnelle minimale de cinquante-six (56) mois dont trois (3) mois pour la réalisation des OPR et seize (16) mois de GPA à compter de sa notification.

A titre indicatif, les délais prévisionnels de l’opération, hors OPR et période de parfait achèvement, sont les suivants :

• conception estimés à 12 mois

• travaux et aménagement estimés à 25 mois, hors OPR/GPA

Le pouvoir adjudicateur impose une durée de 3 mois ferme pour l’exécution des Opérations Préalables à la Réception des travaux (OPR) et une durée de 16 mois ferme pour le suivi de la période de garantie de parfait achèvement de l’ouvrage. S’agissant de la garantie de parfait achèvement, dont est débiteur le groupement de conception-réalisation, il est rappelé que cette période, d’une durée initiale de 16 mois, peut être prolongée par décision du pouvoir adjudicateur. En outre, il convient de noter que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d’ordonner le démarrage des travaux dans un délai de 12 mois à compter de la validation des études PRO.

Les délais d’exécution des phases techniques et les délais de remise des documents sont précisés dans le CCP.

# Règlement des comptes

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

**Paiement à un compte unique**

**Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :**

|  |
| --- |
| **COLLER LE RIB** |

**Paiement sur des comptes distincts :**

**Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :**

|  |
| --- |
| **COLLER LES RIB** |

**Modification des coordonnées bancaires**

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d’exécution du marché, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l’attention de l’agence comptable de l’APIJ et fournir le RIB correspondant.

# Avance

Une avance de 5% du montant du marché, toutes taxes comprises, est accordée au titulaire du marché lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 €HT et dans la mesure où le délai d’exécution est supérieur à 2 mois. Dans la mesure où ces conditions sont réunies, le titulaire doit indiquer s’il refuse ou non de percevoir l’avance :

🞏 Le titulaire refuse de percevoir l’avance

🞏 Le titulaire ne refuse pas de percevoir l’avance

Fait en un seul original

A , le

Signature du titulaire ou, en cas de groupement, des co-traitants

**Acceptation de l’offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement

Le Pouvoir adjudicateur

Le Kremlin Bicêtre, le

**Date d’effet du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)**

Reçue notification du marché, le

- reçue en main propre (joindre le bordereau de remise de l’AE)

- reçue par voie postale ou par voie dématérialisée (joindre l’accusé de réception)